

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 06 avril 2021 - Délibération n° 2021/04/37

Objet : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ORGANISATRICES D'ÉVENEMENTIELS SUR LE TERRITOIRE INTERCOMMUNAL AU TITRE DE L'ANNÉE 2021 ET VOTE DE L'ENVELOPPE BUDGETAIRE POUR LES SUBVENTIONS DANS LE CADRE DES « ACTIONS EDUCATIVES LOCALES ».

L'an deux mille vingt et un, le 06 avril, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 25 mars 2021, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : COTICHE Thierry – DESLOGES Georges – DUBOUIÏ Sandrine – BOUDEAU Philippe – PACAUD Patrick - SIMON-CHAUTEMPS Franck – ESCOUBEYROU Luc – SPRINGER Liliane – POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène – MALIVERT Jacques – SUCHAUD Michelle – FINI Alain – GARGUEL Karine – BOSLE Alain – GAUTIER Laurent – BENABDELMALEK Clément – MAGOUTIER Gérard – DESSEAUVE Nadine – WEIMANN Véronique – CLOCHON Bruno – AUBERT Patrick – DUBREUIL Raymond – PARAYRE Régis – BERTELOOT Dominique – DUGAY Jean-Pierre – FERRAND Marc – MEYER Christian – FOUCHET Céline – MOREAU Jean-Claude – BUSSIÈRE Jean-Claude – BORD Jean-Jacques – PAROT Jean-Pierre – ROYERE Joël – SALADIN Christine – BOURDEIX Dominique – LAROCHE Michel – POITOU-LE BIHAN Delphine – LAINE Joël – GRENOUILLET Jean-Yves – CALOMINE Alain – LAGRANGE Serge – DERIEUX Nicolas – PAMIES Jean-Michel – CANFORA Carmine – NOURRISSÉAU Pierre-Marie – GAUDY Sylvain – PICOURET Michel – GAILLARD Thierry – AUGUSTYNIAK Jérôme – DUGUET Pierre – TRUFFINET Jean-Claude – CAILLAUD Monique – LAPORTE Martine.

Etaient excusés : RIGAUD Régis – LAGRAVE Annick Alain – FLOIRAT Myriam – VALLAEYS Gaël – RABETEAU Raymond – TROUSSET Patrick – PATAUD Annick – ;RICARD Jean-Michel – PREVOST-RAMBERT Aurélie.

Pouvoirs

1. M. RIGAUD Régis donne pouvoir à Mme POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène.
2. Mme LAGRAVE Annick donne pouvoir à M. MALIVERT Jacques.
3. Mme FLOIRAT Myriam donne pouvoir à M. BOSLE Alain.
4. M. RABETEAU Raymond donne pouvoir à M. BORD Jean-Jacques.
5. M. RICARD Jean-Michel donne pouvoir à M. COTICHE Thierry.

Suppléances : Mme WEIMANN Véronique remplace M. VALLAEYS Gaël – M. PICOURET Michel remplace M. TROUSSET Patrick – M. TRUFFINET Jean-Claude remplace Mme PATAUD Annick.

Secrétaire de séance : Mme POITOU – LE BIHAN Delphine.

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
64	53	58			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Ne prend pas part au vote
57	-	1			1 (Dominique BERTELOOT en sa qualité de Président d'une association du territoire ayant émis une demande de subvention)

Vu les appels à projets 2021 pour le soutien aux évènementiels de territoire et de la commission intercommunale « Vie culturelle et associative » ;

Considérant les candidatures reçues et les propositions de la commission intercommunale « Vie culturelle et associative » ;

Après avoir entendu l'exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Approuve l'attribution des subventions pour l'année 2021 selon le tableau ci-dessous, pour un montant de 35 420,00 ;
- Valide l'enveloppe forfaitaire de 40 000 € pour les Actions Educatives Locales 2021 ;
- Autorise M. Le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne réalisation du projet.

- **Pour les aides aux évènementiels 2021 :**

Association	Action	Lieu	Date	Montant
Passé à ton voisin!	Festival Pas Pareil	Royère de V.	du 12 au 16 mai	1 200 €
Le Champ secret	8ème Festival Pliant en Poésie et en chanson	Maisonnisses, Fransèches et Moutier d'Ahun et Savennes	20,21,22 août ou 27,28,29 août	400 €
Rock en Marche	8ème édition Festival Rock en Marche	St Martin Ste Catherine	30 et 31 juillet	4 500 €
Comité des fêtes St Dizier	Tracto Cross	St Dizier Masbaraud	31 juillet et 1er août	2 500 €
La Métive	Festive 2021	Moutier d'Ahun	25 et 27 juin	4 500 €
Les amis de la pierre de Masgot	Masgot Hanté	Fransèches	23 et 24 octobre	3 700 €
Lavaud Soubranne	Festival Ciné des villes Ciné des champs	Bourganeuf	du 14 au 17 octobre	4 500 €
Radio Vassivière	Gala d'accordéon	Masgrangeas (Royère de V.)	printemps/été ou automne	1 020 €
Société des Amis du Moutier d'Ahun	Programmation saison estivale 2021	Moutier d'Ahun	du 18 mars au 30 août	1 150 €
SPT Lavauzelle	Saison estivale - ateliers, programmes participatifs, ouvertures, rencontres...	Janaillat + Sardent + Bourganeuf	du 24 juin au 30 sept	700 €
VCTT	Festival Trial	Royère de V.	17 et 18 juillet	4 500 €
Emile a une vache	Temps fort cirque et rue	Royère de V.	17 juillet	1 000 €
Instants libres	Festival Précaire à Bourganeuf	Bourganeuf	du 3 au 13 août	1 250 €
Musique à la source	Festival Musique à la source	Creuse (dont Ahun et Royère)	8 et 14 août	1 000 €
Centre Régional des Musiques	"J'ai écouté dire" - rencontres itinérantes sonores et musicales	Fransèche / Bourganeuf / Sardent / Janaillat	du 20 au 23 mai	1 250 €

Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021

Affiché le

SLOW

ID : 023-200067189-20210406-20210437-DE

Traditionnelles en Limousin				
Comité des fêtes de Fransèches	2 concerts - Festival de musique classique "Terres de granit"	Fransèches	31 juillet et 1er août	500 €
Association pour l'embellissement et la protection du petit patrimoine de Chasselines	Les Médiévales de Chasselines	St Michel de Veisse	21-août	100 €
La Chalandise	1 concert lors des "vendredis de la place"	Maisonnisses	entre le 23 juillet et le 27 août	150 €
Nature et dénivelé	6ème édition du SWIMRUNMAN île de Vassivière	Royère de V. / Faux la Montagne / Beaumont du lac / Peyrat le Château	5 et 6 juin	1 500 €
TOTAL				35 420,00 €

Soit 11 évènements récurrents et significatifs pour le territoire et 8 nouveaux évènements soutenus par la Communauté de communes.

L'enveloppe 2020 était de 35 400€.

- **Pour les Actions Éducatives Locales 2021 :**

Les élus de la commission proposent aux Conseil communautaire de voter l'enveloppe budgétaire de ce dispositif. La commission souhaite travailler et soumettre un règlement d'attribution des subventions dans le cadre de ce dispositif, et ainsi affiner l'étude de chacune des demandes, avant de proposer au Conseil communautaire les attributions pour chaque association demandeuse.

Cette nouvelle commission se réunira le 6 mai prochain.

L'enveloppe budgétaire proposée est équivalente à celle de 2020 et 2019, soit 40 000 €.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.

